

---

## Un Brigadier /Gestion d'équipe Parcs & Jardins APE à temps plein (H/F/X)

---

SOUS LA DIRECTION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX, DE L'AGENT TECHNIQUE EN CHEF, DES AGENTS TECHNIQUES ET EN LIEN DIRECT AVEC LA  
DIVISION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET PLUS SPECIFIQUEMENT LE DEPARTEMENT ENVIRONNEMENT

---

### DESCRIPTIF DE FONCTION

---

#### Gestion des équipes :

- Diriger, coordonner et organiser les équipes des Parcs et Jardins/ Propreté – Cadre de vie sous la responsabilité des agents techniques, de l'agent technique en chef et du Directeur des Travaux ;
- Effectuer de manière objective les évaluations des ouvriers de ses équipes en collaboration avec l'agent technique direct et l'agent technique en chef ;
- Gérer les conflits éventuels ;
- Assurer la coordination des formations du personnel ;
- Assurer la rédaction de divers documents (accidents de travail, indemnités kilométriques, ...) ;
- Veiller au bien-être des agents et réguler les tensions et les éventuels conflits sur le terrain ;
- Assurer la gestion de la communication descendante vers les agents, ascendante vers la ligne hiérarchique et transversale vers les autres services, en particulier l'Echevinat de l'Environnement.

#### Gestion des travaux :

- Assurer la supervision des chantiers confiés aux différents ouvriers, veiller au respect des délais et procédures qualité et sécurité ;
- Participer aux réunions avec la hiérarchie ;
- Coordonner les activités des ouvriers en fonction des situations et demandes particulières et ponctuelles (congés, maladies, propreté après manifestations et/ou organisations diverses dans les bâtiments communaux ou autres) ;
- Contrôler les travaux et les sociétés extérieures de services exerçant sur le territoire dans le domaine de la fonction ;
- Gestion des plannings des congés et récupérations ;
- Appliquer les objectifs politiques ou économiques des instances décisionnaires ;
- Gestion des commandes.

---

### PROFIL / CONDITIONS

---

- Vous êtes ressortissant(e) ou non d'un Etat membre de l'Union européenne (Pour les ressortissant(e)s hors d'un Etat membre de l'Union européenne, être titulaire d'un permis de travail) ;
- Vous jouissez des droits civils et politiques et êtes de conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Vous justifiez de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction ;
- Vous devez satisfaire durant toute votre carrière aux conditions visées aux points ci-dessus ;
- Vous êtes âgé(e) de 18 ans au moins ;
- Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement technique secondaire supérieur minimum ou assimilé, idéalement CESS en horticulture ou sylviculture ;
- Vous êtes titulaire du Permis B au minimum, vous disposez d'un véhicule.

---

### PROFIL / COMPETENCES TECHNIQUES

---

- Avoir des connaissances en horticulture (croissance des plantes, amendement des sols, connaissance des végétaux, physiologie des végétaux,...) ;
- Etre particulièrement attentif à la gestion différenciée, soit une gestion horticole respectueuse de l'environnement ;
- Avoir des compétences en techniques horticoles (entretien des végétaux, tailles, plantes mellifères, floraison étalée dans la saison, charge d'entretien maîtrisée,...) ;
- Etre capable d'effectuer des métrés et d'exécuter des estimations des besoins, etc ;
- Etre capable de réaliser un devis ;

La Directrice générale,  
Claude MERKER



Le Bourgmestre,  
André BOUCHAT,  
Par délégation, Art L-1132-4 CDLD  
Nicolas GREGOIRE, Echevin



---

## Un Brigadier /Gestion d'équipe Parcs & Jardins APE à temps plein (H/F/X)

---

- Etre au fait de la réglementation sur la sécurité et l'hygiène au travail et respect de l'environnement ;
- Savoir utiliser les outils informatiques utiles à la fonction ;
- Disposer d'une expérience professionnelle dans la gestion d'équipes est un plus ;
- Etre capable d'assurer le travail demandé à ses agents ;
- Expérience dans l'utilisation des différentes machines et engins du service ainsi qu'une connaissance des outils horticoles actuels.

### PROFIL / COMPETENCES COMPORTEMENTALES

---

- Capacité à gérer, animer et responsabiliser des équipes d'ouvriers ;
- Capacité à impulser et développer de nouveaux projets ;
- Capacité à déléguer et à partager ses connaissances avec les partenaires professionnels ;
- Esprit d'équipe ;
- Savoir organiser, planifier et définir des priorités au travail ;
- Savoir prendre des décisions en accord avec les lignes directrices données.

### REGIME DE TRAVAIL

---

Temps de travail : 38h/semaine (temps plein).

Echelle de traitement : D4

Traitement mensuel brut minimum indexé à 38 h00/semaine : 2.179,49€

Traitement mensuel brut maximum indexé à 38 h00/semaine : 3.322,84€

Contrat à durée déterminée de 6 mois, renouvelable, avec possibilité sous certaines conditions d'obtenir un CDI.

### EPREUVE(S) DE SELECTION

---

Réussir une épreuve sous forme d'interview destinée à apprécier l'aptitude du (de la) candidat(e) à assurer les missions définies reprises dans le descriptif de fonction. L'épreuve se déroulera devant un jury composé des membres suivants :

- La Directrice générale et/ou son délégué,
- Le Chef de département Urbanisme,
- Le Directeur des Travaux,
- Un Brigadier d'une autre commune,
- Un Agent technique d'une autre commune.

**Le candidat devra obtenir minimum 60% à l'épreuve orale.**

Toute organisation syndicale représentative a le droit de désigner un observateur auprès du Jury.

### MODALITES

---

Vous adressez votre lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, d'une copie de votre diplôme, d'un extrait de casier judiciaire (daté de moins de trois mois), d'une copie de votre permis de conduire B et d'un passeport APE (au plus tard le jour de l'engagement) sous pli recommandé à la poste ou contre accusé de réception au bureau du service des Ressources Humaines ou par mail à l'adresse [traitements@marche.be](mailto:traitements@marche.be), à l'attention de Monsieur le Bourgmestre, Boulevard du Midi, 22 à 6900 Marche-en-Famenne.

**Pour que votre candidature soit recevable, il est impératif que votre dossier soit complet.**

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 15 octobre 2020.**

---

La Directrice générale,  
Claude MERKER



Le Bourgmestre,  
André BOUCHAT,  
Par délégation, Art L-1132-4 CDLD  
Nicolas GREGOIRE, Echevin

